## BVDGETPRIN

### Service de Contrôle de Légalité

Acte n°:  $\frac{2024\_0044}{\text{ovec 0}}$  pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 28/02/2024

Objet : Avenant au marché n°22.099 Travaux de réaménagement du boulevard Gambetta à Tourcoing - Lot

2 Mobilier urbain

Nature: Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 28/02/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte: DCP\_2024\_0044.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



# Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240228-2024\_0044-AI Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/02/2024



Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU NORD** 

**VILLE DE TOURCOING** 

DCPAJI\_2024\_0044

Objet: Avenant n°1 au marché n°22.099 ayant pour objet Travaux de réaménagement du boulevard Gambetta à Tourcoing - Lot 2 Mobilier urbain

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°22.099 ayant pour objet Travaux de réaménagement du boulevard Gambetta à Tourcoing - Lot 2 Mobilier urbain a été notifié à la société INOVERT - TERIDEAL le 07/11/2022 pour un montant maximum de 100 000 € HT ;

Considérant la reprise du marché de la société INOVERT - TERIDEAL par la société TERIDEAL HAUTS DE FRANCE.

#### **DECIDONS**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: de conclure l'avenant n°1 au marché n°22.099 ayant pour objet Travaux de réaménagement du boulevard Gambetta à Tourcoing - Lot 2 Mobilier urbain. L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

<u>Article 2</u>: Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

<u>Article 5</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

2 8 FEV. 2024



2 8 FEV. 2024

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

2 8 FEV. 2024